

Plan de soutien à l'emploi des jeunes

Ce plan permet aux employeurs de réduire le coût du recrutement d'un jeune salarié, en compensant, pendant la première année, les cotisations sociales afférentes



LES AIDES A L'EMBAUCHE

	Quel employeur	Quel contrat	Combien	Comment
AIDE EXCEPTIONNELLE EMBAUCHE D'APPRENTI	Tous les employeurs < 250 salariés sans condition ;	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat d'apprentissage ➤ date de conclusion du contrat entre le 1er juillet 2020 et le 31 mars 2021 ➤ diplôme ou titre visé du CAP jusqu'au Master - niveau 7 du RNCP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 000 € la 1^{ère} année si jeune < 18 ans ➤ 8 000 € la 1^{ère} année si jeune > 18 ans ➤ Aide unique apprentis pour la 2^{ème} et 3^{ème} année 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune formalité ➤ Demande d'aide adressée automatiquement par l'OPCO à l'ASP une fois le contrat enregistré ➤ Suivi automatique de l'aide par l'ASP grâce à la DSN (déclaration sociale nominative) ➤ Réclamation et recours auprès de l'ASP (agence de service et de paiement)
AIDE EXCEPTIONNELLE EMBAUCHE DE JEUNES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Tous les employeurs de 250 salariés et plus si 5% d'alternants (ou 3% et 10% de progression d'alternants)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat de professionnalisation ➤ Date de conclusion du contrat entre le 1er juillet 2020 et le 31 mars 2021 ➤ Diplôme ou titre visé du CAP jusqu'au Master - niveau 7 du RNCP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 000 € la 1^{ère} année si jeune < 18 ans ➤ 8 000 € la 1^{ère} année si jeune > 18 ans 	
AIDE EMBAUCHE 4000€ JEUNES < 26 ANS	Entreprises et Associations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CDI ou en CDD > 3 mois ➤ Contrat entre le 1er août 2020 et le 31 mars 2021 ➤ Jeunes moins de 26 ans ➤ Maintien du salarié dans les effectifs de l'employeur pendant au moins 3 mois 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 000 € au maximum par salarié ; ➤ Versement trimestriel de 1 000 € au maximum par trimestre dans la limite d'un an ; ➤ Montant proratisé en fonction de la quotité de temps de travail du salarié et de la durée effective du contrat de travail ; ➤ Non cumulable avec une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versée au titre du salarié concerné 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ASP (agence de service et de paiement), via une plateforme de télé-service ouverte à compter au 1er octobre 2020 ; ➤ Demande à effectuer dans un délai maximal de 4 mois suivant la date de début d'exécution du contrat ;
AIDE EMBAUCHE Contrats CUI Jeunes < 26 ans - CUI CEC - CUI CIE	Employeurs du secteur non marchand Employeurs du secteur Marchand	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat emploi et compétences ➤ CDD entre 6 et 12 mois (renouvelable 12 mois maxi si engagement formation) ➤ Jeunes – de 26 ans inscrits Mission Locale ➤ Aide de 65 % du SMIC sur la base de 21H maxi (80 % si résidant QPV) ➤ Contrat initiative emploi ➤ CDD entre 6 et 10 mois ou CDI (renouvelable 8 mois maxi pour finaliser une formation) ➤ 47% du SMIC sur la base de 30 H maxi 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 606 € par mois (21 h) ➤ Versement Trimestriel ➤ 626 € par mois (30 h) ➤ Versement Trimestriel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande Faite auprès du service Entreprises de la Mission Locale du Grand Nancy ➤ Versement de l'aide par l'ASP (agence de service et de paiement), via un site Internet
AIDE EMBAUCHE EMPLOIS FRANCS Entre 8000 et 17 000 € DE Résidant en Quartier prioritaire de la ville	Tous les employeurs à l'exception des particuliers et employeurs publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CDD d'au moins 6 mois ➤ DE Résidant en Quartier prioritaire de la Ville ➤ Date limite 31/03/2021 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 17000 € pour un CDI (5000 par an durant 3 ans) ➤ 8000 € sur 2 ans pour un CDD (d'au moins six mois) ➤ Cumulable avec l'aide de l'Etat, dans le cadre du contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande à effectuer dans un délai de 3 mois suivant l'embauche ➤ Demande d'aide à faire via le site travail-emploi.gouv.fr/emploi-francs

Votre interlocuteur : **Mission Locale Du Grand Nancy**
Service Entreprises/Jeunes : 03 83 22 24 00